

2022-2023



« La vie à l'École communale de Limelette »
Avenue de Jassans, 67
1342 Limelette

010 / 43 64 60

secretariat@ecoledelimelette.olln.be

direction@ecoledelimelette.olln.be

site : <http://ecoledelimelette.olln.be>

Certains enfants commencent une merveilleuse nouvelle étape, d'autres la poursuivent. Afin que ces moments se déroulent au mieux, nous avons compilé différentes informations importantes que nous vous demandons de lire attentivement.

Les personnes qui encadreront vos enfants :

Pour les classes maternelles :

Classe d'accueil (les verts) et M1 (les bleus): Catherine Baccus sera accompagnée de Christopher Gasiaux, le puériculteur.

Catherine sera remplacée, le jeudi, par Bettina Lambrechts.

Classes de M2/M3 : Sandra Bianco (les rouges), Valérie Cortier (les jaunes) et comme assistante maternelle, Aurore Dujardin.

Valérie ne travaillera pas le lundi et sera remplacée par Bettina Lambrechts.

Des périodes Fla (français langue d'apprentissage) seront données par Marie Doguet eu Bettina Lambrechts en M3.

Pour les classes primaires :

P1 P2 : Sylvie Beauclercq et Elodie Goossens

P3 P4 : Carine Van Grieken, Sarah Olivier et Marie Doguet

P5 P6 : Caroline Bayet et Julie Odent

Projets d'intégration : Alexia Pouleur

Pour le soutien, la remédiation et les périodes Fla :

Marie Doguet, Laura Louckx , Isabelle Van de Veken

Les accueillants

Françoise Rode, Nathalie Chevalier, Anais Doyen et Thomas Turrin.

Les maitres de psychomotricité et de gymnastique

Amandine Cardia, Romain Denis et Denis Bolyn.

Les maitres de seconde langue

Anglais : Anne-Françoise De Quin (P5P6)

Néerlandais : François-Dominique Jacobs (P5P6) .

Aïcha Benlamine (P3P4)

Les maitres de cours philosophiques

Une période de cours de Philosophie et Citoyenneté est rendue obligatoire pour les primaires. Les parents ont le libre choix pour la 2^{ème} période de cours. Les cours sont regroupés en 2 périodes consécutives (de septembre à janvier) sauf pour les P1P2 qui ont une période durant toute l'année.

CPC : Anne Rigaux

Morale : France Demey

Religion catholique : Guisela Zavala

Religion protestante : Malika

Boudjadi

Religion islamique : Mohamed Mahri

Religion orthodoxe : Gligu Olivera

La secrétaire

Françoise Rode – 010/ 43 64 62 / secretariat@ecoledelimelette.olln.be

Les aides en cuisine et nettoyage

Maddy Libert, Xavier Ghislain et Thomas Turrin

Quelques idées importantes motivant notre pédagogie

« Mieux connaître l'enfant, son développement, son histoire constitue la priorité à développer dès son entrée à l'école.

Développer le langage oral chez chaque enfant est indispensable.

Approfondir ses connaissances... mais aussi mettre l'accent sur ses forces, ses réussites plutôt que sur ses erreurs et ses difficultés. C'est la garantie d'un bon développement de l'estime de soi.

Enfin, reconnaître que chaque élève est différent, capable d'apprendre et de progresser, favorisera sa réussite scolaire. » Mireille Maricq, Inspectrice maternelle.

« Il faut conserver l'enthousiasme, c'est leur plus grand trésor et notre plus grande responsabilité » Céline Alvarez, Les lois naturelles de l'enfant.

Les enfants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier et donc la pédagogie d'hier, ne peut plus être celle d'aujourd'hui !

Suite à différentes lectures, dont le livre de Céline Alvarez, nous nous sommes mises en réflexion...

En avril 2017, nous avons modifié notre fonctionnement en mettant d'avantage en avant **les 3 fonctions exécutives que sont :**

L'inhibition, la mémoire de travail et la flexibilité cognitive.

Comment ?

En introduisant notamment, des **ateliers tiroirs** et un **cahier de réussites** (2^{èmes} et 3^{èmes}) inspirés de la pédagogie de Célestin Freinet et Maria Montessori.

Nous avons mis en place une méthodologie qui met l'accent sur la confiance en soi, le travail individuel enseignant/enfant où, chacun progresse à son rythme et surtout en partant de la motivation de l'enfant.

Nous essayons d'offrir aux enfants la liberté d'être actifs dans un environnement riche et dans un climat de confiance et de bienveillance.

C'est donc avec impatience que nous retrouverons vos enfants !

L'équipe des maternelles

Quelques idées importantes motivant notre pédagogie

Pédagogie active, ludique, participative et différenciée.

En P1/ P2

Dans notre classe, nous sommes attentives à ce que chaque enfant se sente bien, qu'il soit mis en confiance et qu'il aille le plus loin possible dans ses capacités.

Notre souhait est que chaque enfant vienne à l'école avec plaisir pour entretenir l'envie d'apprendre développée en maternelle.

Nous favorisons la coopération dans les apprentissages : l'aide par un autre enfant, les ateliers tiroirs, les jeux et manipulations, les ateliers 5/8.

Nous mettons l'accent sur l'apprentissage de la lecture afin de donner l'envie de lire. C'est en effet indispensable pour se débrouiller dans la vie.

Des rituels sont instaurés en lecture, écriture et calculs afin de fixer les acquis.

Nous insistons sur le soin et la calligraphie lors de l'apprentissage de l'écriture. Nous aimons travailler l'écriture par les projets.

Nous manipulons et nous essayons de représenter les nombres par des images mentales afin que les enfants calculent facilement.

Nous travaillons également les mathématiques à travers des situations défis.

Nos sorties sont exploitées en éveil : château fort, l'école d'autrefois, visite d'un musée, ...

Nous essayons d'offrir aux enfants un climat de confiance et de bienveillance afin qu'ils grandissent et s'épanouissent de la meilleure des façons.

En P3/P4

Quelques valeurs importantes motivant notre pédagogie

La motivation, comment ?

- ◇ Notamment, en travaillant par projets, par défis, par manipulations, par jeux, ...

L'autonomie, comment ?

- ◇ Notamment, en travaillant dans des fichiers évolutifs, en se donnant des objectifs de travail, en gérant ses outils et son matériel, ...

L'entraide, comment ?

- ◇ Notamment, en favorisant le tutorat, à travers des parrainages, des travaux en équipe, ...

La découverte de soi-même et des autres, comment ?

- ◇ Notamment, à travers le cahier des réussites, des auto-évaluations régulières, un travail sur les émotions, ...

Le respect des rythmes de chacun, comment ?

- ◇ Notamment, à travers des ateliers différenciés, des ateliers en cycle, des groupes de niveaux, des outils adaptés à chacun, de passages de ceintures ...

Le respect de la nature, comment ?

- ◇ Notamment, à travers l'entretien du potager, grâce à des activités régulières en lien avec la nature.

La confiance et la bienveillance, comment ?

- ◇ Notamment, en étant à l'écoute des enfants, en réfléchissant avec eux à leurs besoins, en proposant des moments de parole comme des conseils de classe, la construction commune des règles de vie, ...

En P5/P6

Créativité, action, manipulation, coopération, bienveillance, sens, motivation.

Apprentissages

- Apprentissages différenciés pour respecter les besoins et les rythmes de chacun.
- Différentes manières d'appréhender les savoirs : Essais et erreurs, classe inversée, classe mutuelle, tiroirs, défis individuels ou en groupe, projets, jeux... Les élèves réalisent des apprentissages liés à leur vie quotidienne. Les institutrices sont là comme guide, comme coach.
- Mises en situations réelles. Les exercices, activités, projets sont liés au vécu de l'enfant. Ce qui donne du sens et de la motivation.
- Liens entre les « matières » (ex : français, éveil, artistique dans une même séquence d'apprentissage). Transferts possibles : on utilise ses connaissances, ses savoirs-faire et ses savoirs-être pour résoudre des situations nouvelles.
- Importance donnée à la créativité, l'artistique, le relationnel, le physique, l'affectif et la nature.
- Apprentissages actifs = le corps en mouvement (manipulation, découverte des savoirs, autonomie et prise d'initiatives dans l'organisation de son travail). L'enfant est responsable de son apprentissage.

Attitudes

- Les enseignantes sont à l'écoute et prennent soin de chaque élève avec bienveillance dans un climat chaleureux. Encouragements positifs. Elles organisent des ateliers de remédiation pour les élèves en difficultés et des activités de dépassement sont mis en place pour les élèves plus avancés.
- L'erreur est une preuve que l'élève essaye et OSE dépasser ses limites en toute confiance. C'est la preuve qu'il apprend, qu'il évolue.
- Les instits réfléchissent et travaillent en équipe.
- Coopération entre les élèves (tutorat, duos, travail en groupes...)
- On croit dans les capacités de l'enfant. Renforcement positif et empathie.
- L'espace et le temps sont organisés au service des apprentissages (par exemple : cercle pour le conseil de classe, 4 ateliers sur 100 min...)
- Gestion collective de la classe lors du conseil de classe (apprentissage de la démocratie citoyenne).

Évaluation

- Il n'y a pas de points aux évaluations. Ces dernières servent à mettre l'accent sur les forces, les réussites plutôt que sur les erreurs et les difficultés de l'enfant. C'est la garantie d'un bon développement de l'estime de soi.

Devoirs

- Les élèves reçoivent leur travail par semaine, de manière à pouvoir l'organiser en fonction de leurs activités extrascolaires : musique, sport, arts, mouvement de jeunesse...
- Les explications liées aux devoirs sont prises en charge par l'institutrice. Ceci pour favoriser un enseignement plus égalitaire et plus équitable.

Les horaires

L'horaire de la garderie : de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h précises.

L'horaire en classe primaire: les enseignants rentrent en classe à **8h30** pour un accueil avant de débiter les cours.

Afin de permettre le bon déroulement de la journée, il est essentiel que votre enfant soit à l'heure afin de ne pas manquer le début des activités.

L'horaire en classe maternelle: les enseignants accueillent les enfants également à **8h30**.

Les cours se terminent à **15H20 pour les maternelles et 15h30 pour les primaires.**

Le mercredi, les cours se terminent à **12h05 pour les maternelles et 12h15 pour les primaires.**

Le vendredi, les cours se terminent à **15h05 pour les maternelles et 15h15 pour les primaires.**

Entrées

L'entrée dans l'école se fait par l'avenue de Jassans (entrée Monument) ou par la Belle Voie.

Avant 8h30, les élèves rejoignent les accueillants, soit dans le pavillon de la garderie

Classe d'accueil – M1 : les enfants et parents entrent directement dans la cour. Les enfants sont accueillis par Christopher, sur la terrasse du bâtiment principal. Les parents étant invités à directement quitter l'école et à ne pas s'attarder. En cas de pluie, les enfants seront accueillis dans le local de psychomotricité (escalier situé à gauche de l'escalier principal).

Classes de M2 et M3 : les enfants et parents rejoignent directement la terrasse et y confient leur enfant, à une institutrice et ne s'attardent pas dans l'école. Afin de respecter les mesures sanitaires, nous vous demandons de ne pas entrer dans les bâtiments sauf entrée de la garderie.

Classes primaires : à 8h30, lorsque la cloche sonne, les enfants se mettent en rang pour rejoindre leur classe, accompagnés de leurs **institutrices**.

Sorties

Tout comme l'an passé, nous vous demandons d'attendre devant le grillage donnant sur la Belle Voie. Les enfants sont conduits, par leur institutrice, à la barrière de ce côté.

Les élèves inscrits au transport scolaire attendent le bus, avec Aurore, devant la grille (côté Monument).

Si le secrétariat n'a pas été averti d'un quelconque changement, avant 15h15, les enfants inscrits au transport scolaire, sont conduits jusqu'au bus.

**Si votre enfant retourne avec un autre parent, merci de nous en avertir.
Si vous reprenez un autre enfant que le vôtre, merci d'également nous en avertir avant qu'il ne quitte l'école.**

Aucun stationnement de véhicules motorisés ne sera autorisé devant le grillage.

Le parking vélos de l'avenue de Jassans étant devenu trop petit, des arceaux ont été ajoutés Belle Voie.

Après la sortie des classes, les élèves des classes maternelles seront directement conduits à la garderie pour y prendre leur collation et ensuite retourneront jouer à l'extérieur.

Les primaires joueront dans la cour puis rejoindront le réfectoire ou le local d'étude.

Les mercredis

L'école se termine à **12.05** (maternelles) et **12h15** (pour les primaires).

Une garderie est organisée jusqu'à 18h00, des activités ludiques sont proposées aux enfants. Les repas chauds ne sont pas proposés le mercredi (si nécessaire, prévoir des tartines et une gourde d'eau).

Les retards ou départs durant les périodes scolaires

Merci d'aider votre enfant à être à l'heure, pour lui-même et par respect pour le groupe.

Quand un enfant arrive en retard, il risque de perdre une bonne partie des informations et surtout de trouver plus difficilement sa place dans le groupe et dans les activités.

En cas de rendez-vous médical exceptionnel, merci de prévenir l'école la veille.

Les barrières

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de bien refermer la barrière derrière vous, même si vous êtes suivis.

En effet, la personne peut changer d'itinéraire et régulièrement les grilles restent ouvertes.

« Coup de pouce » pour le travail à domicile

Nous souhaitons remettre en place un accompagnement pour les devoirs, les **lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h25**.

Un « coup de pouce » sera ainsi proposé, principalement aux élèves de P2 à P6, par Nathalie et Anaïs.

Si vous souhaitez y inscrire votre enfant, il vous sera demandé de venir le rechercher après 16h25 et ce, à la garderie.

Ce « coup de pouce » débutera le **lundi 19/09 septembre**, sur inscription (doc. joint).

Les cartes de sortie

Pour pouvoir quitter l'école à 15h30 (15h15 le vendredi) ou à 12h15 (le mercredi), une carte de sortie est indispensable. Elle est délivrée aux enfants sur votre responsabilité et votre demande au secrétariat ou à la direction. Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre **le chemin direct et normal** entre l'école et la maison.

En cas de perte, il faudra demander un nouvel exemplaire à la direction ou au secrétariat.

La classe d'accueil : la propreté de l'enfant :

Il est important que l'apprentissage de la propreté soit déjà mis en œuvre à la maison, quelques semaines avant l'arrivée des enfants, à l'école. Une petite régression peut néanmoins se manifester les premiers jours car votre enfant est confronté à un nouvel environnement.

Des langes seront déposés à l'école (si nécessaire).

Le matériel scolaire

Des **listes succinctes** ont été proposées aux élèves des classes **primaires**. Le matériel étant prévu pour au moins deux années scolaires ;

N'oubliez pas d'indiquer le prénom de votre enfant sur tout son matériel.

La psychomotricité : classes maternelles

Elle se déroulera, le **vendredi matin**, au centre sportif des Coquerées.

Les élèves seront accompagnés par Aurore, Nathalie, Thomas et Christopher. Merci d'habiller les maternelles, chaque vendredi, d'une tenue sportive et confortable (pas de pantoufles de gym, **pas de jupe, ni de collants** et si possible mettre des baskets à velcros).

Les élèves travailleront à pieds nus ou en baskets.

Les enfants devront être déposés aux endroits habituels pour 8h30.

La présence des parents **n'est pas autorisée** pour le départ du bus.

Le cours de gymnastique : classes primaires

Il se donnera au centre sportif des Coquerées le vendredi.

Les enfants s'y rendront en bus.

Les élèves de P1 à P4 arriveront en tenue sportive (jogging, habits facilitant les mouvements) le jour du cours de gymnastique de manière à réduire le temps passé dans le vestiaire.

Les élèves de P5 et P6 seront munis d'une tenue (tee-shirt, short et chaussures d'intérieur) ainsi que d'une gourde. Le tout, rangé dans un petit sac.

La piscine

Les séances de natation reprendront, **le lundi 5 septembre** pour les classes de P1, P2, P5 et P6. Les autres classes primaires ainsi que les M3 iront durant la deuxième moitié de l'année scolaire.

Le cout est de 1,30 € (apparaîtra sur la facture mensuelle).

Tenue : **maillot** (pas de short), **bonnet et essuie** dans un sac « nominé ».

Pour les primaires, le cours de natation est obligatoire.

Seul un certificat médical permet de dispenser l'enfant du cours.

Les sorties et activités

Régulièrement des activités pédagogiques, en extérieur, seront proposées aux élèves (ex :P5/P6 : tous les jeudis pm- Balbrière).

Ces activités sont menées dans le cadre du projet de l'Ecole du Dehors.

Les anniversaires

À l'école maternelle, les institutrices fêteront les anniversaires chaque mois.

Pour les primaires, le jour des anniversaires sera organisé un mardi du mois.

Des informations à ce sujet vous seront communiquées lors de la réunion collective de rentrée prévue le **lundi 9 septembre** de 17.00 à 18.00.

Pour tous, il est demandé de privilégier les petits gâteaux individuels ainsi qu'un paquet de serviettes.

Les collations

Maternelles : Une sensibilisation à la « collation saine » est proposé dans les classes à partir du **lundi 12 septembre 2022**.

Les collations seront uniquement des fruits et des légumes apportés individuellement dans des boîtes de conservation nominatives.

Celles-ci seront apportées les lundis, mardis et jeudis.

Merci de prévoir ce même genre de collation dès de premier jour de rentrée des classes.

Le repas de midi débutera à 11H30.

Chaque jour, les élèves disposeront d'une gourde d'eau (sans grenadine).

Merci de veiller à ce qu'elle soit nominée et bien fermée.

Primaires : chaque enfant apportera sa collation de la maison : uniquement un **fruit ou un légume** (dans une petite boîte) ainsi qu'une **gourde ou bouteille d'eau** bien fermée et sans sucre ajouté.
Nous sensibilisons les enfants aux bienfaits de la collation saine.

Les réunions de parents, réunions des enfants

Des réunions entre l'enseignante de votre enfant et vous-mêmes seront organisées à différents moments de l'année.

Réunions de rentrée :

Une réunion collective de rentrée est prévue pour les maternelles et les primaires le **vendredi 09 septembre entre 17 et 18.00**.
Merci de vous rendre directement dans la classe de votre enfant.

Maternelles : des moments d'échanges vous seront proposés tout au long de l'année. Les dates vous seront communiquées par les titulaires de classe.

Primaires : 3 réunions seront organisées en cours d'année (novembre, mars et juin). Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Lundi 21 et mardi 22/11/2022

Lundi 27 et mardi 28/03/2023

Lundi 03 et mardi 04/07/2023

Les rencontres parents-enseignants

N'hésitez surtout pas à contacter l'institutrice de votre enfant **dès que vous en sentez le besoin**. Un rendez-vous est toujours possible et permettra de trouver ensemble comment aider votre enfant...

Informations pratiques communes aux maternelles et aux primaires et planning.



Avenue de Jassans, 67 • 1342 LIMELETTE

☎ Absences, garderie et repas : 0470 813 199

☎ Direction : Bertrand Corinne

010 / 43 64 60

0471 / 63 12 03

✉ direction@ecoledelimelette.olln.be

<https://ecoledelimelette.olln.be/>

☎ P.M.S. : 010 81 35 64

Calendrier scolaire 2022/2023

Rentrée scolaire	Le lundi 29 aout 2022
Fête de la FWB	le mardi 27 septembre
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre
Commémoration du 11 novembre	le vendredi 11 novembre
Vacances d'hiver	du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février au vendredi 3 mars
lundi de Pâques	le lundi 10 avril
Vacances de printemps	du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 12 mai
Ascension	le jeudi 18 mai
Lundi de Pentecôte	le lundi 29 mai
Les vacances d'été débuteront le	le samedi 8 juillet

Journées pédagogiques

3 journées pédagogiques seront organisées en cours d'année.

1 journée pédagogique supplémentaire sera organisée dans le cadre de notre projet « Ecole du dehors »

Ces dates nous sont imposées et ces journées seront consacrées à l'élaboration du plan de pilotage.

Une garderie sera organisée au sein de l'école (inscription obligatoire).

Quelques autres dates pour votre agenda !

Le vendredi 9 septembre : « Apéro de rentrée » organisé par l'Association de parents à partir de 18.30

Le mercredi 19 octobre : fête d'Halloween (matinée)

Le jeudi 1^{er} décembre : venue du grand Saint mais surprise pour vos loulous

Le mercredi 21 décembre : petit déjeuner de Noël avec échanges de cadeaux entre 8.15 et 9.15

Le vendredi 3 février : fête de l'hiver organisée par l'Association de parents à pd de 18.00

Le mercredi 15 février : fête de Carnaval des enfants (matinée)

Le samedi 10 juin : fête de l'école à partir de 14.00

L'accueil extrascolaire

Dans un souci de cohérence et de continuité, les règles de vie sont identiques pendant le temps extrascolaire et le temps scolaire.

Matin : à partir de 7h

Soir : jusque 18h précises

① **Garderies et repas : 0470 / 813 199**

Nathalie, Françoise, Anaïs et Thomas sont les personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et l'enseignant(e) ou la direction.

La garderie se termine à 18H00 précises, tout dépassement (qui doit rester exceptionnel) entraîne le paiement d'une « amende » de 4€ par ½ heure entamée par enfant.

Tarif

Matin	de 7h à 7h40	0,60 €/1/2 heure entamée.	<u>Goûter : (tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs,...) à apporter dans une boîte nominative + gourde.</u>
	de 7h41 à 8h40	gratuit	
Soir	de 15h30 à 16h30	gratuit	
	de 16h31 à 18h	0,60 € / demi-heure entamée	
Vendredi	de 15h15 à 16h15 de 16h16 à 18h00	gratuit 0,60 € / demi-heure entamée	

Mercredi	de 12h15 à 13h15	gratuit			<u>Pour les enfants qui restent à la garderie un pique-nique doit être prévu.</u> Afin de proposer des activités de qualité, il est impératif de connaître le nombre de participants, la veille AU PLUS TARD.
de 13h16 à 16h max. de 13h16 à 18h max.		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et svt(s)	
		2.40€	1.20€	0,60€	
		4.80€	2.40€	1.20€	

Comme chaque année, les enseignants ont l'obligation de participer à minimum 3 journées de formations.

Une garderie sera organisée à l'école.

Les journées pédagogiques seront au prix de 5,00€ pour le 1^{er} enfant ; 2.50€ pour le 2^{ème} enfant et gratuit pour le 3^{ème} enfant et suivant(s).

Des mini-centres de vacances sont organisés à l'école de Blocry.
Renseignements sur le site de la Ville : www.olln.be

Les repas chauds proposés par TCO

Nouveau système : Les commandes de repas se feront dès la rentrée de novembre sur le site Internet de l'école !!

Si vous optez pour les repas chauds à l'année, veuillez svp nous en avvertir.

Si vous optez pour les repas à la carte, vous pourrez, tous les mois, compléter le formulaire de commande en ligne en fonction de vos souhaits.

Si vous avez complété un formulaire de commande et que pour la période définie, vous ne souhaitez pas de repas, ni de potage, veuillez, nous avvertir à l'avance.

Le menu de chaque mois est consultable dans les valves et sur le site Internet de l'école. Nous remettons également une version papier aux parents qui le souhaitent.

Potage seul : 0,60 € - cocher la case potage.

Repas chaud : 3,15 € pour les classes maternelles, 3,70 € pour les enfants de P1-P2 et 3,80 € pour les élèves de P3 – P4 – P5 et P6 - cocher la case repas chaud.

Le repas chaud comprend le potage, le plat et le dessert.

La facture vous sera remise le mois suivant.

En cas d'absence de votre enfant, prévenez l'école avant 8h15, uniquement au n°: 0470 / 813 199 ou à l'adresse mail du secrétariat de l'école.

Françoise annulera ainsi le repas. secretariat@ecoledelimelette.olln.be

La facturation

La facture correspondant aux services du mois écoulé (repas, garderies, piscine...) vous parviendra le mois suivant. Les repas non consommés seront déduits de la facture **pour autant que nous ayons été avertis d'une absence le jour même avant 8h30**. Nous insistons pour que le paiement se fasse dès réception de la facture ; la gestion des rappels est fastidieuse et mobilise du personnel sur des tâches autres que pédagogiques. Pour tout problème financier, n'hésitez pas à contacter la direction.

La communication

Celle-ci se fera essentiellement par **courriels** afin de limiter la consommation de papier. **Les élèves de maternelles ne disposeront donc plus de farde de communication.**

Seules les familles ne disposant pas d'adresse électronique recevront les messages en copie papier.

Les documents à compléter seront envoyés en version word.

N'hésitez pas à nous contacter à la moindre question.

Le décret gratuité

Maternelles :

Depuis septembre 2019, le Gouvernement prend des mesures, de manière séquentielle, afin d'atteindre progressivement la gratuité scolaire.

Depuis le 1^{er} septembre, ce dispositif s'appliquera à tous les élèves des classes maternelles. Chaque école ne pourra pas demander plus de 45 ,75€/enfant, par année scolaire, pour des activités inscrites dans un des projets de l'école et 101,67 €/enfant pour l'ensemble du cursus maternel, pour les séjours pédagogiques avec nuitées.

Les médicaments à l'école (voir ROI)

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

S'il convenait toutefois, qu'une fin de traitement aux antibiotiques (ou autres médicaments) soit administrée à l'école, la procédure qui suit doit être obligatoirement respectée :

Avec le médicament, **un certificat médical** doit être remis qui indique précisément :

- le nom de celui-ci,
- la posologie,
- la durée du traitement,
- l'accord médical pour la reprise des cours.

Il est souligné que le personnel enseignant ne dispose d'aucune compétence particulière en matière de dispensation d'un médicament.

Cette mesure est également applicable au personnel de garderie scolaire.

Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit à son enseignante ou à la direction.

Cartes de sortie

Pour pouvoir quitter l'école à 15h30 (15h15 le vendredi) ou à 12h15 (le mercredi), une carte de sortie est indispensable. Elle est délivrée aux enfants sur votre responsabilité et votre demande au secrétariat ou à la direction. Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre **le chemin direct et normal** entre l'école et la maison.

En cas de perte, il faudra demander un nouvel exemplaire à la direction ou au secrétariat.

Objets oubliés

Il est indispensable que **tous les vêtements et tout le matériel scolaire soient marqués au nom de l'enfant.**

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans un coin du préau qui donne au réfectoire de la garderie. Merci d'y jeter un œil régulièrement.

Les objets (gourdes et boîtes à tartines sont régulièrement déposées sur la table verte en plastique).

Passage de l'obligation scolaire à 5 ans

Depuis, l'année scolaire 2020-2021, l'obligation scolaire concerne aussi les élèves de M3. Leurs absences doivent désormais être justifiées.

Dès lors, pour l'année scolaire 2020/2021, l'obligation scolaire concernera tous les élèves âgés de minimum 5 ans au plus tard le 31 décembre 2021.

Dans ce cadre, l'élève de M3 peut assister à un cours de religion ou de morale, à la demande des parents.

Absences

En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, vous devez avertir l'école au **0470 / 813 199 exclusivement, dès le premier matin de son absence** et en particulier s'il y a un repas à décommander.

En classes d'accueil, M1, M2 :

- Aucun certificat n'est nécessaire sauf :
 1. si l'enfant est en obligation scolaire
 2. si l'enfant a contracté une maladie contagieuse, un certificat de guérison sera alors demandé.

En M3 (enfants nés en 2016) et en classes primaires :

- **À partir de 5 ans**, l'école est **OBLIGATOIRE**, toute absence doit être justifiée.
- Pour une absence de 1 ou 2 jour(s), remettre un certificat (il sera joint à la farde de communications).
Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante :
direction@ecoledelimelette.olln.be ou
secretariat@ecoledelimelette.olln.be
- À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit de prévenir le PMS et envoyer une déclaration à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) qui en assurera le suivi.

Accès à l'école

Dans la mesure du possible, privilégiez les solutions de mobilité « douce » pour rejoindre l'école. Des opérations sont menées en ce sens durant l'année : ex : ProVélo pour les enfants de 5^e année.

Bus scolaire

Pour toute demande de prise en charge par le transport scolaire, prenez contact avec la direction afin de compléter le formulaire de demande et de vérifier si votre enfant entre bien dans les conditions requises.

Attention : la procédure d'acceptation peut prendre de quelques jours à plus d'un mois selon la situation !

Pour les demandes de transport scolaire à partir de la rentrée scolaire prochaine, merci de prévenir la direction en juin.

Vélo

Des emplacements vélo se situent derrière la haie, le long de la classe de maternelle du côté avenue de Jassans ; pose d'un cadenas facile et discrète, accès à l'école à pied directement par l'entrée « monument ». Pour les enfants qui viennent à vélo, un abri couvert est également accessible près de l'entrée de la cour de récréation.

Parking

Deux parkings d'une dizaine de places sont situés aux abords de l'école, à proximité de la cour de récréation et à l'entrée du cimetière, à 50 m de l'école. Quelques places sont disponibles également dans l'avenue de Jassans (entre 50 et 100 m).

Afin de garder de bonnes relations de voisinage, **veillez à ne pas utiliser** les allées ou espaces de garage de nos voisins, ni **l'espace situé juste devant les accès à l'école**. En particulier, la rampe d'accès à la cour de récréation et l'entrée « monument » doivent toujours être dégagées pour permettre l'arrivée des services de secours si nécessaire.

Les quelques places (devant le grillage des containers poubelles) sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules communaux).

Le parking de la société d'assurances située en face de l'école est un parking privé, réservé à sa clientèle.

Une solution plus large concernant le parking est en cours d'élaboration et devrait voir le jour durant cette année scolaire.

Absences

Si votre enfant est malade, vous devez prévenir l'école **dès le premier matin de son absence, exclusivement au 0470 / 813 199**. N'oubliez pas de décommander son repas le cas échéant. Un message enregistré sur le répondeur téléphonique est suffisant. Nous ne pouvons garantir qu'une communication par courriel sera transmise à temps.

Dans l'enseignement primaire, **toute absence ou retard de plus d'1/2 heure** doit être justifié :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève : attestation.

Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis à la titulaire de l'enfant au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas. Chaque enfant reçoit, en début d'année, via la farde de communications, 2 formulaires pour la justification des absences. Vous pouvez les reproduire en cas de besoin. Ces formulaires sont également disponibles sur le site de l'école.

La direction est tenue de signaler toute absence injustifiée au Service du droit à l'instruction dès le 9^e demi-jour d'absence non justifiée.

L'association des parents

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école. Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif. Lors de la réunion collective de rentrée, vous aurez l'occasion de les rencontrer lors d'un apéro organisé le **vendredi 9 septembre** au sein de l'école.

Tout changement

Pour mettre le dossier administratif de votre enfant, à jour, vous devez nous remettre une **composition de ménage**.

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à la direction.

Il est important que votre dossier soit correct et que nous puissions vous joindre rapidement en cas de maladie ou d'accident.

Nous espérons que ce livret vous permettra de mieux connaître l'école de votre enfant et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'ensemble de l'équipe éducative
vous souhaite une excellente année scolaire !**

Vos contacts

Échevine de l'Enseignement, Annie Galban-Lecléf : 010 / 43 61 95 (secrétariat)

Directeur service enseignement, Marcel Buelens : 010 / 43 61 91

Centre P.M.S : 010/41 54 68 secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be